LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 04-211026
Motion - Demande de classement des établissements scolaires de la commune de La Plaine-des-Palmistes en REP+

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 14 octobre 2026 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 18

Absents : 4

Procurations : 06

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Mhedi MAURER

LE MAIRE,

Johnny PAYET

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES 11 REUNION 11

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-ET-UN OCTOBRE à DIX-HUIT HEURES le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :
PAYET Johnny Maire
THIBURCE Héliette 4ème adjointe
RIVIERE Alain 5ème adjoint
DALLEAU Gina 6ème adjointe
PAYET Mickael 7ème adjoint
MOGALIA Mélissa 8ème adjointe
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale

ABSENT(S) :
ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal

PROCURATION(S) :
FAUSTIN Jean Yves 1er adjoint à PAYET Mickael
IGOUFE Sabine 2ème adjointe à PAYET Johnny
DAMOUR Jean Claude 3ème adjoint à RIVIERE Alain
JULIE Willy Conseiller Municipal à LEFLEM Bernard
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale à MOGALIA Mélissa
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale à PARIEL Myriam

Publicité faite le 30/10/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM04-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Affaire 04-211026

Motion - Demande de classement des établissements scolaires de la commune de La Plaine-des-Palmistes en REP+

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 relatif aux affaires de la commune, L. 2121-21 et L. 2123-1 et suivants,
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 111-1, L. 311-7 et D. 111-5 et suivants relatifs à l'éducation prioritaire et au traitement des difficultés d'apprentissage,
Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 132-4 et D. 132-7 et suivants relatifs au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),
Vu les orientations nationales relatives à la carte de l'éducation prioritaire et la nécessité d'adapter les moyens éducatifs aux réalités socio-économiques des territoires,
Considérant la situation géographique, socio-économique et démographique spécifique de la commune de La Plaine-des-Palmistes,

La commune de La Plaine-des-Palmistes alerte solennellement les pouvoirs publics sur la détérioration alarmante du climat scolaire et l'explosion des vulnérabilités touchant la jeunesse sur son territoire. Les récents travaux menés dans le cadre de notre Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance mettent en lumière une multiplication par trois du nombre de mineurs mis en cause en l'espace d'une seule année. Cette recrudescence spectaculaire s'accompagne d'une hausse supérieure à 100 % des faits liés à la circulation de stupéfiants, banalisant des scènes dramatiques où de très jeunes enfants miment désormais des transactions de drogue au sein même des cours de récréation.

Parallèlement à cette insécurité grandissante, nos établissements du premier et du second degré subissent une violence quotidienne devenue hors de contrôle. L'école Zulmé Pinot et le collège Gaston Crochet affrontent une véritable explosion des violences, caractérisée par des passages à l'acte et des bagarres sciemment organisées aux abords immédiats des établissements, ce qui nécessite l'intervention récurrente de nos forces de l'ordre. Face à ces risques, les équipes pédagogiques sont acculées et contraintes de repenser l'organisation même de la vie scolaire en décalant les temps de récréation ou en séparant les élèves, épuisant ainsi des ressources qui devraient être prioritairement dévolues à l'enseignement.

Cette violence endémique plonge ses racines dans une détresse sociale extrêmement lourde. Le nombre d'informations préoccupantes rédigées par nos équipes enseignantes explose face à des carences médicales, des situations de harcèlement et un épuisement parental manifeste. De plus, notre collectivité concentre de très nombreuses familles d'accueil bénéficiant de dérogations pour héberger jusqu'à six enfants simultanément, ce qui génère une charge éducative et comportementale d'une rare complexité à gérer pour les écoles. Malgré ces signalements répétés et un travail partenarial intense, les retours des services d'aide sociale à l'enfance demeurent quasi inexistants, créant un sentiment d'abandon institutionnel.

Malgré la mobilisation totale de nos dispositifs municipaux de prévention et d'accompagnement à la scolarité, l'action isolée de la collectivité a atteint ses limites opérationnelles. Il devient impératif d'apporter une réponse étatique proportionnée à la gravité de ces constats actés par le CLSPD. Par conséquent, le Conseil municipal sollicite officiellement l'Etat et le Rectorat de La Réunion pour obtenir le classement immédiat des établissements scolaires de la commune en Réseau d'Éducation Prioritaire Plus (REP+), afin de garantir l'allocation des moyens humains et financiers indispensables à la sauvegarde de notre jeunesse.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **DEMANDE** solennellement le classement des établissements scolaires du territoire de la commune de La Plaine-des-Palmistes en REP +

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM04-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

COTECH 2 — « École et protection de l'enfance »

Renouvellement du CLSPD de La Plaine des Palmistes

DATE Vendredi 28 août 2026	**HORAIRE** 10h00 – 12h00
LIEU Salle des mariages, Hôtel de Ville de La Plaine-des-Palmistes	**RÉFÉRENT CLSPD** Directeur du CCAS (référent CLSPD)

Rappel du cadre et de la démarche

Le référent CLSPD a rappelé le cadre légal : la loi du 25 mai 2021 a abaissé à 5 000 habitants le seuil d'obligation de mise en place d'un CLSPD. Le premier CLSPD de la commune a été signé l'année dernière ; le CCAS a été désigné référent, cohérent avec l'approche d'hyper-proximité recherchée sur ce territoire rural.

L'objectif de l'année est de faire signer à nouveau la plénière, en présence obligatoire du procureur, du président du Département et des services de l'État (le préfet), afin d'acter les travaux menés en COTECH et de définir les objectifs portés par l'autorité territoriale. Le COPIL est prévu le 15 octobre 2026. Le COTECH 1, consacré à la sécurité (gendarmerie, police municipale, participation citoyenne), s'est tenu le vendredi précédent.

Méthode retenue pour ce COTECH : plutôt que de solliciter en amont les difficultés actuelles, le référent a choisi de repartir du constat validé en plénière l'année dernière, pour identifier ensemble les problématiques résolues, toujours présentes, ou nouvelles. Le présent compte-rendu fera foi sur ces évolutions.

1. École élémentaire Zulmé Pinot

La direction de l'école a confirmé que les constats remontés l'année dernière restent d'actualité :

- Climat de violence et besoin de sécurisation aux abords de l'école.
- Présence signalée d'enfants seuls aux abords de l'établissement.
- Faits de violence pendant les récréations et les pauses méridiennes.
- Suivis médicaux et paramédicaux non assurés par certains parents.
- Conduites à risque repérées sur les réseaux sociaux, en lien avec la thématique du harcèlement.

La direction a détaillé une difficulté récurrente : la relation avec certains parents, rendue complexe par des comportements difficiles — sans qu'une typologie sociale ou financière unique puisse être identifiée. L'école ressent un décalage de registre de communication avec ces familles et estime avoir besoin de partenaires externes (ASE, éducateurs) pour appuyer son discours auprès des familles à domicile.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM04-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Sur le volet information préoccupante (IP) : l'école rédige plus d'une dizaine d'IP par an, chacune nécessitant plusieurs heures de travail collectif (enseignant, équipe, RASED, psychologue, infirmière). Une fois l'IP transmise (Rectorat puis ASE du Département), l'école ne dispose d'aucun retour systématique sur la suite donnée, ni sur les mesures éventuellement prises (accompagnement éducatif, placement). Le fort turnover des élèves complique encore le suivi, une situation pouvant être déjà connue d'une école précédente sans que la nouvelle en soit informée. L'école souligne l'absence de travail véritablement partenarial sur ce point.

2. Protection de l'enfance et lien avec le Département (ASE)

Le Département n'était pas présent. Le référent reprend le fonctionnement d'un signalement pour information : évaluation en environ trois mois, puis proposition d'un accompagnement éducatif contractualisé à domicile (6 mois à 1 an). En l'absence d'adhésion des parents, le dossier est judiciarisé devant le juge des enfants, avec un accompagnement éducatif en milieu ouvert (AEMO) assorti d'objectifs ; un placement peut intervenir si ces objectifs ne sont pas atteints.

Il confirme que l'établissement à l'origine de l'IP n'est pas tenu informé de la suite donnée, sauf en cas d'AEMO judiciarisé (transmission du document judiciaire par l'éducateur).

Un point de vigilance a été soulevé par le référent CLSPD concernant les familles d'accueil : une dérogation permet actuellement à une même famille d'accueil de La Plaine des Palmistes d'accueillir jusqu'à six enfants, ce qui représente une charge sociale, éducative et comportementale importante. Ce sujet, débattu depuis deux ans, sera proposé comme point de discussion en plénière auprès du président du Département, avec le soutien de la procureure, pour décider du maintien ou non de cette dérogation.

Piste évoquée : inviter les familles d'accueil à un temps d'échange dédié sur ces problématiques liées au CLSPD dans les écoles, en présence du Département.

3. Collège Gaston Crochet

Le représentant du collège a souligné que le collège, récemment relogé dans un nouvel établissement, hérite de problématiques individuelles complexes issues du premier degré. La gestion se fait au cas par cas : récréations décalées, adulte dédié auprès de certains élèves, temps de repas séparés pour éviter les croisements à risque. Cette gestion pèse sur des effectifs d'assistants d'éducation non extensibles.

Le collège applique un cadre disciplinaire strict sur les bagarres, avec exclusion temporaire trois à quatre fois par an. Un phénomène d'externalisation des violences est constaté : les élèves organisent désormais des bagarres à l'extérieur du collège, dans les rues limitrophes, en attendant la fin des cours. Un incident survenu mardi soir a mobilisé une vingtaine d'élèves et nécessité l'intervention de la police municipale et d'adultes.

Demande du collège : renforcer la présence des forces de l'ordre sur un périmètre élargi autour de l'établissement, au-delà des seuls abords immédiats.

Échanges complémentaires : la monoparentalité n'apparaît pas comme un facteur direct des difficultés constatées, mais un absentéisme plus marqué est observé lorsque le parent seul est en situation d'épuisement. Les établissements gèrent les signalements de seuil 1 et 2, le seuil 3 relevant du Rectorat ; le nombre croissant de signalements sur les cinq à dix dernières années crée un effet de goulot d'étranglement dans leur traitement. Les relations avec les familles d'accueil elles-mêmes restent en revanche bonnes, seule la charge liée au nombre d'enfants accueillis pose difficulté.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM04-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

4. Dispositifs de soutien à la parentalité et à la jeunesse

Plusieurs dispositifs partenariaux déjà engagés ont été présentés comme leviers complémentaires à la réponse sécuritaire :

- Ressourcerie éducative (depuis 2,5 ans) : intervention dans les établissements scolaires sur les compétences psychosociales, via des jeux de société, en recherche de continuité pédagogique avec les équipes.
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) relancé depuis 2023-2024 avec la Maison Familiale Rurale ; le CCAS pilote depuis peu le dispositif des « quatre animateurs », une situation notable pour un CCAS.
- Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) porté par le collège Gaston Crochet, conçu « hors les murs » en s'appuyant sur les Espaces de Vie Sociale (EVS) comme lieux d'écoute et de mobilisation des parents.
- Structure Information Jeunesse (SIJ), qui élargit son collectif : accompagnement confidentiel des jeunes jusqu'à 26-30 ans sur les thématiques finances, parentalité, sexualité, logement, avec un réseau de réponse via le CCAS.
- École Zulmé Pinot : projet d'école à horizon 2030 en cours de rédaction, comportant un volet partenarial, avec l'appui de M. Sanchez ; un conseil des maîtres préparatoire est prévu le 17 septembre avec M. Gaze.

Ces dispositifs s'inscrivent dans une volonté politique affirmée : la nouvelle mandature a fait de la jeunesse une priorité, avec une refonte du CCAS vers davantage d'actions de proximité et l'ouverture prochaine d'un centre social axé sur les jeunes.

5. Service Public de la Petite Enfance (SPPE)

Le référent CLSPD a présenté une nouvelle compétence obligatoire des communes depuis deux ans : le Service Public de la Petite Enfance, qui impose de recenser l'ensemble des lieux d'accueil des enfants de 0 à 6 ans afin de dimensionner l'offre de places nécessaire. Sa mise en place est pilotée par Marie-Noëlle Grondin.

Une journée dédiée au SPPE se tiendra le samedi 5 septembre 2026 (matinée). Le référent CLSPD a souligné le lien direct avec les problématiques jeunesse : la prévention doit débuter dès la petite enfance pour assurer une véritable continuité éducative.

6. Rappel des données sécurité (issues du COTECH 1)

Le référent CLSPD a repris les chiffres présentés la semaine précédente par la gendarmerie, la police municipale et les pompiers, en lien avec le dispositif de participation citoyenne (six secteurs, un référent citoyen par secteur) :

- Mineurs mis en cause : le nombre a été multiplié par trois en un an (de 13 à 36).
- Taux de résolution des enquêtes jugé stable et élevé malgré cette hausse.
- Violences intrafamiliales : la part des mineurs concernés a augmenté sur un an.
- Stupéfiants : hausse de +105 % des faits liés. Le produit désigné sous le nom de « dou » est identifié comme omniprésent, La Plaine des Palmistes fonctionnant comme territoire de transit entre vendeurs et acheteurs des communes voisines.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM04-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Le référent a rappelé que les effectifs de gendarmerie ne sont pas extensibles : la brigade est actuellement en sous-effectif (– 3 postes), lié aux mouvements de mutation estivaux. Une affaire de violences sexuelles survenue en début d'année (« affaire Elana ») a mobilisé une part importante des ressources de la gendarmerie sur ce type de procédure, au détriment du traitement des stupéfiants — un arbitrage subi plutôt que choisi. Il a invité la commune et le CCAS à investir le champ de la prévention sur les stupéfiants, en complément de l'action répressive.

Un fait a été signalé par la police municipale : des enfants ont été observés imitant le jeu du « deal » en s'échangeant des sachets de farine dans une cour d'école, en référence au « dou » — signal jugé préoccupant à surveiller.

7. Journée des métiers de l'uniforme et de la formation (15 septembre)

Point d'organisation rapide : la logistique du bus pour l'école Zulmé Pinot est en cours de finalisation ; les supports de communication sont presque prêts (retouches encore nécessaires sur certains logos). Nouveauté 2026 : un volet formation est ajouté grâce au dispositif LESPASSCLES (porte d'entrée pour les demandeurs d'emploi et de formation) et à la présence du RSMA comme recruteur, en complément du volet métiers de la sécurité (pompiers et autres forces).

Points à retravailler

1. **Retour d'information systématique des établissements scolaires vers le Département (ASE) sur le suivi des informations préoccupantes.**
2. **Devenir de la dérogation permettant jusqu'à six enfants par famille d'accueil — à porter en plénière auprès du Département.**
3. **Demander le passage en REP+ du territoire de La Plaine des Palmistes.**
4. **Renforcement de la présence des forces de l'ordre sur un périmètre élargi autour du collège Gaston Crochet.**
5. **Structuration d'une action de prévention communale/CCAS sur les stupéfiants, en complément de l'action de la gendarmerie.**
6. **Association du Département et éventuellement des familles d'accueil à un temps d'échange dédié sur les problématiques scolaires.**

Note : la transcription disponible pour ce compte-rendu s'arrête durant la présentation de la Journée des métiers de l'uniforme. Les points d'ordre du jour prévus ensuite (PPMS, identification formelle des enjeux prioritaires, synthèse) n'ont pas pu être documentés à partir de cet enregistrement.

Prochaines étapes du cycle de renouvellement

Étape	Date	Thématique
COTECH 1 (réalisé)	21 août 2026	Sécurité et participation citoyenne
COTECH 2 (réalisé)	28 août 2026	École et protection de l'enfance
COTECH 3	4 septembre 2026	Associations et bailleurs sociaux (SEMAC, SHLMR, SIDR…)

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM04-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Étape	Date	Thématique
Journée de la petite enfance	5 septembre 2026 (matin)	Service Public de la Petite Enfance (SPPE)
Journée des métiers de l'uniforme et de la formation	15 septembre 2026	Formation, métiers du secours/sécurité, prévention des addictions
Journée de la Résilience	13 octobre 2026	Action de sensibilisation aux risques majeurs (Sous-Préfecture)
COPIL plénier	15 octobre 2026	Signature de la plénière, présentation et validation du diagnostic et du plan d'action

Retours à adresser à :

clspd@plaine-des-palmistes.fr

Liste des participants (feuille d'émargement en annexe)

Compte-rendu établi par le CCAS de La Plaine des Palmistes, référent CLSPD, à partir d'une retranscription audio

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM04-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026